

250**DQ8.1**

Projet de mine de fer du lac Bloom

Fermont

6211-08-004



Québec, le 11 octobre 2007

Monsieur Qussai Samak
Président de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre lettre du 18 septembre 2007 concernant votre demande d'information sur le projet de mine de fer du lac Bloom par Consolidated Thompson Iron Mines Ltd.

À la lumière des analyses effectuées par la Direction de la Côte-Nord du ministère des Transports, cette portion de la route nationale 389, soit des km 550 à 570, présente des caractéristiques permettant d'absorber la croissance anticipée de la circulation associée au développement de la mine.

Le débit journalier moyen annuel (DJMA) actuel pour cette portion de route est de 950 véhicules. Son gabarit est de type « C », soit une chaussée asphaltée d'une largeur minimum de 7 mètres pouvant supporter un DJMA jusqu'à 2 000 véhicules. Cette capacité est donc suffisante pour accueillir les passages quotidiens anticipés entre l'accès à la mine (km 557) et la ville de Fermont (km 564) des 400 travailleurs qui seront requis pour la construction de cette mine, comme spécifié dans l'étude d'impact sur ce projet. Il en va de même pour le transport de matériel et de composantes de construction dans l'attente de la construction du lien ferroviaire entre la mine et le chemin de fer de la QNS&L situé du côté labradorien. Une bonne partie de ce secteur a d'ailleurs été asphaltée de nouveau au cours de l'année 2006-2007 (des km 547 à 560 et 569 à 570). De plus, nos analyses en matière de sécurité routière démontrent que cette portion de la route 389 n'est pas problématique au chapitre des accidents.

700, boul. René-Lévesque Est
28^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : 418 643-6740
Télécopieur : 418 643-9836

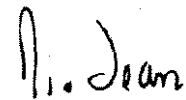
M. Qussaï Samak

2

Enfin, en ce qui concerne l'investissement de 40 M\$ pour les cinq prochaines années, environ 1 M\$ par année à même ce montant sera consacré à de la réfection légère de chaussée (intervention palliative) qui pourrait être en partie effectuée sur ce secteur dépendamment de l'évolution du niveau de détérioration de la chaussée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Denys Jean

c. c. M. Jean-Louis Loranger, sous-ministre adjoint, DGQE